



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Demande d'un crédit de fr. 17'000.- pour la remise en état
de 9 bornes hydrantes

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Dans le but d'améliorer la couverture incendie dans tout le canton, l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) a subventionné, l'an dernier, l'analyse de tous les réseaux d'eau destinés à la défense incendie.

Le but de cette étude consistait à déterminer la pression et le débit des 65 bornes hydrantes (bh) de la commune. Ce contrôle a permis de constater que :

- 9 bh doivent être absolument révisées rapidement afin de remédier aux pertes d'eau et de garantir leur utilisation (priorité 1 = urgent).
- 30 bh ne se ferment qu'avec l'emploi de beaucoup de force et/ou ne se vidangent pas normalement (priorité 2).
- 17 bh présentent des défauts légers (priorité 3).
- 9 bh sont en bon état.

Dans un premier temps, soucieux des pertes d'eau et surtout de la défense incendie, nous sollicitons un crédit pour la remise en état des bh classées en priorité 1.

Nous remplacerons à neuf la partie supérieure de 4 bh parmi les plus anciennes qui ont plus de 70 ans. Les pièces détachées ne se trouvent plus que difficilement et, pour cette raison, les réparations futures pourraient devenir impossibles.

Ce remplacement est subventionné à hauteur de 35% par le service de la sécurité civile et militaire, dont nous possédons une promesse écrite de subvention.

La dépense à consentir se décline en détail de la façon suivante :

- Travaux de révision :

○ Révision de 5 bh avec réparation des parties supérieures	fr. 7'275.--
○ Révision de 4 bh avec mise à neuf des parties supérieures en émail rouge (subventionné à 35%)	fr. 5'280.--
○ Brides de jonction (subventionné à 35%)	fr. 1'296.--
○ Déduction suite à la reprise des pièces échangées	fr. - 400.--
○ Total HT	fr. 13'451.--
○ TVA 7.6%	fr. 1'022.30
○ Total TTC des travaux de révision	fr. 14'473.30

- Travaux annexes :	
○ Travaux de maçonnerie, génie civil, goudronnage	fr. 954.20
○ TVA 7.6%	fr. <u>72.50</u>
○ Total TTC des travaux annexes	fr. 1'026.70
- Divers et imprévus :	fr. 1'500.--
Total général TTC :	<u>fr. 17'000.--</u>

La subvention allouée s'élèvera donc à fr. 2'301.60.

Pour les 30 bh classées en priorité 2, le Conseil communal prévoit de porter au budget la somme de fr. 7'000.- par année, pour une période de 5 ans.

Ainsi, le réseau des bh sera remis à niveau permettant une défense incendie sans faille.

Par conséquent, nous vous prions de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

